Confédération Française des Retraités Communiqué Linkedin

AGIRC–ARRCO : que font – ou ne font pas - les partenaires sociaux ?

AGIRC-ARRCO : que font - ou ne font pas - les partenaires sociaux ?

Après une année blanche (pas de revalorisation en 2025 pour une inflation de + 0,9%) les partenaires sociaux composant le Conseil d'administration de l' AGIRC-ARRCO se sont entendus sur une revalorisation minimale des pensions de 1,4% pour 2026, sans que soit envisagé un rattrapage pour 2025.

Dans un contexte de forte inflation (indice des prix en glissement annuel de + 3,1% en septembre) cette décision qui viendrait se rajouter à la désindexation des retraites de base que prévoit le projet de Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2027, ne peut qu'alimenter le mécontentement des retraités qui doivent faire face à la forte augmentation de dépenses contraintes, telles que le chauffage ou leur complémentaire santé.

Il s'agit là d'une nouvelle atteinte à leur pouvoir d'achat qui, comme le rappelle la Confédération Française des Retraités, s'érode d'année en année sans que jamais cette perte soit compensée.

Paris, le 21 octobre 2026

Pierre Erbs
Président, Confédération Française des Retraités (CFR)

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités : Association Nationale des Retraités - Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales - Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale - Groupement CNR-UFRb - Union Française des Retraités

Vous recevez cette newsletter car vous êtes abonné à CFR - Confédération Française des Retraités avec l'adresse email leguillou.jeanclaude@neuf.fr. Si vous ne souhaitez plus recevoir notre newsletter, veuillez suivre le lien suivant : Se désabonner

© 2025 CFR - Confédération Française des Retraités, Tous droits réservés